

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 26/05/2021**

Nombre d'élus : 15	Présents :	L'an deux mil vingt et un, le 20 mai à vingt heures, l'Assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Nadine REUX, Maire de Charnècles.
Absent(s) :	Procuration(s) :	
Date de convocation : 12/05/2021		

PRESENTS : Mmes Nadine REUX, Yvette COLLIAT, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Séverine FAISST, Marie-Christine ROBIN, Maryse BOUCLET, MM. Gilles LANÇON, Pascal PRALY, Bertrand RICHARD, Luc **PASCAL.**

ABSENTS AYANT

DONNÉ POUVOIR :

M. Xavier PEDRAZZOLI a donné pouvoir à M. Pascal PRALY
Mme Colette KUBIAK a donné pouvoir à Mme Marie-Christine ROBIN
M. Cédric POMMIER a donné pouvoir à M. Bertrand RICHARD

Yvette COLLIAT a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, madame le maire ouvre la séance.

En raison de la crise sanitaire, le conseil s'est déroulé sans la présence du public.

Un point ne nécessitant pas de délibération est à rajouter à l'ordre du jour : Désignation d'un représentant de la commission accessibilité de la CAPV.

Compte rendu du 08/04/2021

Aucune remarque n'étant apportée sur le fond ou la forme du compte-rendu, celui-ci est validé à l'unanimité.

URBANISME

Débat PLUi

Les communes doivent se positionner sur leur acceptation ou refus d'engager une démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Si le conseil municipal décide qu'il est judicieux pour le territoire du Pays Voironnais d'aller vers un PLUi alors il n'est pas nécessaire de délibérer. En revanche si le conseil municipal est plutôt défavorable, une délibération sera nécessaire.

A l'échelle du territoire du Pays Voironnais, une minorité de blocage peut empêcher la démarche de construction d'un PLUi si elle est constituée d'au moins 25% des communes et représentant 20% de la population (soit 8 communes et 19 240 habitants pour le Pays Voironnais).

Aujourd'hui le Schéma de secteur du Pays Voironnais est en phase d'évaluation, s'il ne répondait pas aux enjeux, il pourrait disparaître et nous n'aurions plus à l'échelle du Pays Voironnais de document d'urbanisme permettant de gérer les liens avec les documents cadre : SCOT, SRADDET...

Il est à noter que quelques communes du territoire n'ont pas de PLU.

A terme, si un PLUi était adopté, il deviendrait la règle.

Afin de connaître l'avis du conseil municipal nous avons voté à main levée, en séance privée. A la question « êtes-vous favorable à une démarche d'élaboration d'un PLUi ? » il a été répondu : « Pour » par 10 voix, « Contre » par 4 voix et 1 « Abstention ».

Le conseil municipal s'étant prononcé favorablement à l'engagement d'une démarche d'élaboration d'un PLUi, il n'y a pas lieu de mettre ce point en délibération.

Question de Marie-Laure CHIFFE : si PLUi, dans quelle mesure une commune peut-elle se prémunir d'une densification ?

Réponse de Nadine REUX : La commune conserve le pouvoir de refuser les permis de construire.

NB : les comptes-rendus détaillés sont consultables en mairie après qu'ils ont été approuvés par les conseillers municipaux présents aux séances.

Question Marie-Laure CHIFFE : Mais si le PC est conforme comment se protège-t-on ?

Réponse Yvette COLLIAT : Charnècles est une des communes du « Cœur vert » du Pays Voironnais. Sa vocation est donc plutôt agricole ce qui la protégerait d'une densification urbaine.

Question Maryse BOUCLET : est-ce que les zones seraient uniformisées ?

Réponse : Non le zonage tiendra compte des spécificités communales : La tendance est d'aller vers la densification dans les plus grosses villes et le programme Zéro Artificialisation Nette va arriver, objectif 2050 avec des objectifs intermédiaires qui vont dans le sens de la protection des terres.

INTERCOMMUNALITE

Désignation d'un représentant de la commission accessibilité

Conformément aux articles 45 et 46 de la loi n°2005-102 du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Pays Voironnais anime la commission intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées et à mobilité réduite.

Cette instance a pour rôle à la fois d'évaluer l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, d'établir un rapport annuel sur les actions menées et de proposer des mesures de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. La commission se réunit une fois par an en séance plénière et en groupe de travail selon les besoins.

Nous rappelons que les communes de plus de 5000 habitants peuvent déléguer les missions de leur propre commission d'accessibilité, à l'instance intercommunale, par convention.

Suite au renouvellement des instances communautaires, la composition type de la commission a été établie le 15/12/2020 en Conseil Communautaire. La CAPV nous demande de désigner le représentant de notre commune au sein de cette instance.

Messieurs Pascal PRALY et Bertrand RICHARD se proposent.

M Pascal PRALY est désigné représentant de la commune de Charnècles au sein de la commission intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées et à mobilité réduite.

Questions diverses

- Elections : Bertrand RICHARD suit le déroulement, 14 panneaux seront nécessaires, le matériel nécessaire aux mesures sanitaires a été reçu ; jeudi 27/05 à 17h30 aura lieu la commission de contrôle des listes électorales ; des personnes extérieures sont proposées pour la tenue des bureaux de vote ; il y aura 1 table de dépouillement par élection
- Projet aménagement de la grange, RDV demandé à Nadine REUX, non calé à ce jour.
- Arrêté préfectoral créant la ZAP est paru.
- Enquête publique pour la modification n°2 du PLU (OAP école) : dossiers ont été adressés dématérialisés sur demande du commissaire enquêteur. L'enquête aura lieu du 14/06 au 01/07 avec 3 permanences :
 1. Lundi 14/06 de 9h à 12h
 2. Samedi 19/06 de 9h à 12h
 3. Jeudi 01/07 de 15h30 à 18h30
- Changement des panneaux d'affichage : chacun doit faire remonter à Colette KUBIAK les remarques sur les panneaux.
- Des poteaux téléphoniques usagés au centre village vont être changés. La fibre suivra le tracé des lignes téléphoniques.
- Nettoyage du village le 29/05 : Gilles LANÇON expose que la DPEC a été sollicitée, Bertrand RICHARD et Marie-Christine ROBIN ont travaillé sur les chemins (communaux, privés...), la publicité a été faite auprès de l'école, via facebook, le Dauphiné libéré..., le RDV est fixé devant la mairie. L'attestation responsabilité civile peut-elle être retenue pour cette participation ? Des mesures d'information d'une action en cours sont-elles prévues ? Les zones dangereuses (type RN) ne seront pas concernées.
- Agenda :
 1. Printemps des Cimetières : les 28 mai à 14h et 29 mai à 14h30

NB : les comptes-rendus détaillés sont consultables en mairie après qu'ils ont été approuvés par les conseillers municipaux présents aux séances.

2. Don du sang le 9/06 de 16h à 19h345
 3. Chansons buissonnières le 19/06 au gymnase (horaires à définir)
 4. Elections : 20 et 27/06
 5. PPI : 17/06 à 19h présenté par Damien BROCHIER puis conseil privé
 6. Damien BROCHIER interviendra lors du prochain conseil privé pour donner des informations sur le PPI
- Proposition FORESTNER pour le changement de chaudière : Bertrand RICHARD expose, Maryse BOUCLET fait remarquer que des coupes de bois vers Pont Romain ont créé des dégâts, seuls les gros troncs ont été récupérés, les petites sections sont restées sur place ce qui entraîne du gâchis. Nadine REUX propose de faire remonter auprès du service agriculture de la CAPV pour voir comment travailler au mieux avec les exploitants.
Dans le cas du choix d'une chaudière à granulés, il faut absolument s'assurer que les granulés sont bien issus de résidus de scierie ainsi que de leur provenance.
Maryse BOUCLET souhaite connaître les autres solutions que celle proposée par FORETNER avant de prendre une décision. Une mise en concurrence dans le cadre d'un marché public est de toute façon obligatoire.
A priori le solaire thermique n'est pas adapté à notre cas.
- Travaux
1. école : la consultation des entreprises est en cours
 2. logements : désignation de la maîtrise d'œuvre en cours
 3. maison Cleyet : en cours avec EPFLD
 4. rénovation de l'éclairage public prévu fin juin

La séance est levée à 22h45
Fait à Charnècles, le 26/05/2021

**Le Maire,
Nadine REUX**